**Convention de prêt des caméras IR**

|  |  |
| --- | --- |
| **LAB*****LAB Lycée Mermoz******717 Avenue Jean Mermoz******34000 Montpellier*** ***Adresse électronique :*** lab@ac-montpellier.fr  |  |

**Établissement emprunteur :**

***Nom :***

***Adresse :***

Le prêt du matériel listé ci-dessous est pris sous l’entière responsabilité de l’emprunteur signataire du contrat, ce qui l’engage au remboursement de ce matériel ou de son équivalent sur le marché, au coût du jour, en cas de vol ou de dégradation.

* Caméra FLIR i7
* Alimentation secteur
* Câble de liaison entre la caméra et le PC (port USB)
* Carte micro SD avec son adaptateur
* La mallette de transport et un manuel d’utilisation.

L’emprunteur s’engage à respecter ou à faire respecter les consignes d’utilisation suivantes :

1. Effacer tous les fichiers écrits durant les manipulations
2. Temps de prêt : 3 semaines à partir du jour de la signature du contrat.

Lors du retrait, les caméras seront vérifiées en présence de l’emprunteur afin d’attester le bon fonctionnement de l’appareil.

Lors du retour, les caméras seront vérifiées en présence de l’emprunteur afin d’attester le bon fonctionnement de l’appareil.

Le retrait du matériel et sa restitution sont à la charge de l’emprunteur.

Je soussigné : nom de l’emprunteur.

Reconnais avoir pris en charge … ensemble(s) complets dont les numéros sont ci-dessous :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Montpellier, le xx-xx-202X

(Signature précédée de la mention lu et approuvé)

Emprunteur Tampon et signature du chef
 d’établissement